

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTRÉAL, AOUT 1888.

N° 4.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nominations diverses — Erection de municipalités scolaires, etc — Diplômes octroyés par l'École Normale Jacques-Cartier — Distribution des prix à l'École Modèle Jacques-Cartier — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1886-87. — **PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** Pensées diverses sur l'éducation — Exercices de mémoire et de récitation — Dictée élémentaire — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections — Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre. — **TRIBUNE LIBRE :** France et Canada. — **LECTURE POUR TOUS :** Réforme de l'orthographe — Variétés. — **CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, par un ordre en conseil en date du 30 juin dernier (1888), de détacher de la municipalité de Saint-Jacques le Mineur, dans le comté de Laprairie, les Nos 117 et 118 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, et les annexer à la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Saint-Jean, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le **LIEUTENANT-GOUVERNEUR**, par un ordre en conseil en date du 10 juillet dernier (1888), de nommer le Révd L. D. A. Maréchal, vicaire général, commissaire des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré depuis le 30 juin dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire du canton de "Dunham," dans le comté de Missisquoi, le village de "Sweetsburg" avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 21 décembre (1874), plus les lots suivants désignés au cadastre dans les Nos 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 290 et 292, et ériger en municipalité scolaire distincte le dit "village de Sweetsburg," ainsi que les dits lots du cadastre ci-dessus désignés, sous le nom de "Sweetsburg."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Saint-Antoine, dans le comté de Châteauguay, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi ; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 11 juillet 1888.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

de demande de division de municipalité scolaire, etc., en vertu de la 5e sect. 41 Vict., ch. 6.

Diviser pour les fins scolaires, la municipalité de la "Côte Saint-Paul," dans le comté d'Hoche-